

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2009 (20h30)**

Etaient présents : M. Gérard CROZIER, Maire, M. Jean-Michel CHAGNON, Mme Catherine BESSON, M. Jean-François DURAND, Mme Jocelyne CASTON, M. Guy VIGLIOCCO, adjoints, M. Bernard VINCENT, Mmes Martine COTTE, Bernadette GOLIN, MM. Denis CORNILLON, Bernard COMTE, Olivier MIGNEREY, Jacky COLLIGNON, Albert PETIT, Mmes Martine DEUS, Roselyne RASPAIL.

Etaient excusés : Mme Corinne RINGUENOIRE (procuration donnée à Martine COTTE), MM. Christian BEHAGHEL (procuration donnée à Gérard CROZIER), Christian SIRON (procuration donnée à Denis CORNILLON).

Secrétaire de séance : M. Denis CORNILLON.

---

La lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal précédente n'a soulevé aucune observation. Avant d'ouvrir la séance, le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de M. Jean-Paul COMTE, employé municipal décédé le 28 décembre 2008.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **Décès de M. Jean-Paul COMTE**

Suite au décès de M. COMTE, la mairie, employeur, est tenu de verser aux ayants droits un capital décès égal à 12 mois de traitement brut mensuel, pour leur permettre de faire face aux frais immédiats entraînés par le décès. M. le Maire précise qu'il s'agit d'une simple information ; que ce droit ne nécessite pas l'accord du Conseil municipal. Il ajoute que le contrat d'assurance relatif au personnel communal souscrit auprès du CIGAC de Lyon prévoit la prise en charge de ce capital décès. La Commune sera donc remboursée.

### **Signature d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.)**

Le Maire rappelle aux conseillers la possibilité pour une collectivité de signer des contrats de droit privé, contrats aidés financièrement par l'Etat, pour aider notamment des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières à l'emploi. Le Maire propose, pour faire face au travail confié au service technique, de signer un contrat répondant aux critères d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.), pour une durée minimale de 6 mois, renouvelable deux fois dans la limite de 24 mois, sur la base d'un travail à temps complet. La rémunération sera égale au SMIC. Une aide financière d'environ 50 % sera versée à la Commune, qui bénéficiera également d'une exonération de certaines cotisations patronales de sécurité sociale. Le Conseil municipal, compétent pour créer ou supprimer des postes, autorise à l'unanimité le Maire à signer un C.A.E. avec le candidat qu'il aura retenu, puisque le recrutement relève de sa seule compétence. M. MIGNEREY insiste sur le fait que ce type d'emploi nécessite la mise en place d'un tutorat et un accompagnement particulier, que tout employeur a tendance à négliger.

### **Augmentation du nombre d'heures du poste de Mme VERNET**

Le Maire rappelle que Mme VERNET a été recruté en 2004 pour renforcer la surveillance des enfants à la cantine scolaire municipale et effectuer le nettoyage de certains bâtiments communaux. Compte tenu de la redistribution de certains ménages auparavant effectués par Mme SYLVESTRE, en disponibilité d'office depuis le 16 août 2008, de la mise à disposition de l'équipe enseignante de l'ancien appartement situé dans l'école primaire, et du ménage supplémentaire à effectuer au centre de loisirs chaque semaine, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité d'augmenter la durée hebdomadaire annualisée de travail de Mme VERNET, adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, à 28 heures à compter du 1<sup>er</sup> février 2009.

## **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DROME (S.D.E.D)**

### **Actualisation des statuts**

M. le Maire informe les conseillers que la Commune d'Alex, comme toutes les communes adhérentes, est appelée à se prononcer sur l'actualisation des statuts du syndicat. Tous les conseillers ont été destinataires du projet. Le Maire rappelle les principales évolutions, à savoir : 1/ la création d'une compétence optionnelle dans le domaine des réseaux de distribution de chaleur alimentés majoritairement par des énergies renouvelables, en particulier le bois, 2/ la suppression de la compétence optionnelle « réseaux câblés », jamais activée, et 3/ la limitation à dix du nombre de délégués au Comité syndical pour une collectivité. Après en avoir délibéré, les conseillers ont approuvé les nouveaux statuts (16 voix pour et 3 abstentions).

## **DIVERS**

Avant de donner la parole à ses adjoints, le Maire dresse le bilan 2008 de l'utilisation du distributeur automatique de billets installé fin 2007. Le nombre de retraits mensuels est régulier et semble satisfaisant.

### **• Intervention des adjoints.**

M. DURAND, adjoint, présente le projet ERIDAN élaboré par GRTgaz pour permettre de développer les capacités de transport de gaz naturel par canalisation, d'améliorer la fluidité du réseau et de renforcer la sécurité d'approvisionnement française. Plusieurs tracés sont actuellement à l'étude entre Saint-Avit (26) et Saint-Martin de Crau (13) ; La Commune d'Alex pourrait être concernée par la traversée de ce nouveau gazoduc. Il informe d'autre part que la Route de Grâne sera coupée entre le 23 et le 27 mars prochain puisque la SNCF va réaliser des travaux sur la ligne ferroviaire, à proximité du pont traversant la Drôme.

M. CHAGNON, 1<sup>er</sup> adjoint, signale qu'au dernier Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val de Drôme, une 7<sup>ème</sup> vice-présidence a été créée. Il félicite M. le Maire d'avoir accepté ce poste et donc la gestion des rivières, domaine dans lequel il s'est investi depuis longtemps à travers d'autres instances. M. le Maire ajoute que cette nouvelle fonction ne l'empêchera pas de continuer à exprimer en toute indépendance et de façon constructive sa vision de l'intercommunalité.

M. CHAGNON rend compte également des réflexions menées à la CCVD sur la création d'une ou plusieurs structures « multi accueil » pour la garde des enfants de 0 à 6 ans.

Mme CASTON, adjointe, organise le samedi 24 janvier 2009 à 11h30 en mairie, la remise des récompenses aux participants du 3<sup>ème</sup> concours des maisons illuminées.

Mme BESSON, adjointe, informe l'assemblée que la commande de panneaux relative aux tranches n° 6 et n° 7 a été effectuée et que la tranche n° 8 fera l'objet d'une présentation au prochain conseil.

M. VIGLIOCCO, adjoint, a participé le 15 janvier dernier à la 1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail formé au sein de la Communauté de Communes pour améliorer la gestion des déchets. Il indique que le renouvellement de la flotte de camions de collecte a débuté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 22h40.